Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 037-200043065-20260930-2026_09_02-DE

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil de la Communauté
Séance du 30 septembre 2026

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 23 septembre 2026

Date d'affichage :

Le 23 septembre 2026

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 34
Présents : 30
Votants : 33

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise,
Légalement convoqué s'est réuni le trente septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Jean CORNUAULT, Monsieur Luc FAVIA, Madame Sandra GUICHARD, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Brice RAVIER, Madame Karine ROUMANEIX, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Madame Astrid CAILLE, Monsieur Benoit SIMON, Madame Véronique FABRY, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Julien VIÉVILLE, Monsieur Gilles HÉMART, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Damien AVRIL, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Aurore MICHEL, Madame Claudine DALLET, Madame Natacha LEVASSEUR, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Gérard JABLY, Madame Christel MOUNEYRAT, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Cyril LAPOINTE, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Nolwenn VAILLANT à Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Jean-François BOURDIN à Madame Astrid CAILLE, Monsieur Maxime MAINTIER à Madame Véronique FABRY.

Absence : Madame Rachel MALNOURY.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne LAUNAY.

Délibération n°2026 - 09 - 02

Administration générale
Election d'un membre supplémentaire du Bureau communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.5211-2, L.5211-10, L. 2122-4 et L. 2122-7 ;
Vu la délibération n°2026-09-01 du Conseil communautaire du 30 septembre 2026 relative à la fixation du nombre de membres supplémentaires du Bureau communautaire.

Considérant que, dans chaque établissement public de coopération intercommunale, les membres supplémentaires du Bureau communautaire sont élus parmi les membres du Conseil.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 037-200043065-20260930-2026_09_02-DE

Considérant que le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise a fixé le nombre des membres supplémentaires du Bureau de la Communauté de communes à six (6).

Considérant que l'élection est nominative, à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Considérant qu'avant de procéder à l'élection, le Conseil doit désigner deux assesseurs.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **De désigner** comme assesseurs :
  - **Monsieur Benoit SIMON ;**
  - **Madame Karine ROUMANEIX.**

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection d'un membre supplémentaire du Bureau communautaire individuellement.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 037-200043065-20260930-2026_09_02-DE

Election n°6 à un poste de membre supplémentaire du Bureau communautaire :

- **A la demande du Président,** les candidats au poste de membre supplémentaire du Bureau communautaire pour l'élection n°6 des six postes à pourvoir sont appelés à se déclarer.
    - Monsieur Damien AVRIL présente sa candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

- **Premier tour de scrutin :**

Résultats du dépouillement du scrutin :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	33
Nombre de bulletins déclarés nuls	0
Nombre de bulletins blancs	6
Nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	18

Résultats des votes :

Monsieur Damien AVRIL	27 voix

Suite au résultat du vote :

- Monsieur Damien AVRIL est élu au premier tour de scrutin membre supplémentaire du Bureau communautaire à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Suite au résultat du vote :

- Monsieur Damien AVRIL est proclamé membre supplémentaire du Bureau communautaire.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance

Madame Evelyne LAUNAY

Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise
Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE * COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.